



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

Québec, Mercredi le 5 mai 2010.

Femmes Autochtones du Québec se félicite de l'appui du Parti Québécois à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Porte-parole : Ellen Gabriel, présidente de Femmes Autochtones du Québec

Femmes Autochtones du Québec se félicite de la décision du Parti Québécois d'appuyer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et nous nous joignons à leur demande pour que l'Assemblée Nationale du Québec adopte pleinement la Déclaration.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est le premier instrument de droits humains qui reconnaît les droits collectifs et individuels. Elle instaure des lignes directrices justes et équitables guidant les relations entre les gouvernements et les peuples autochtones. Son adoption par plus de 144 États a été célébrée à travers le monde par les peuples autochtones, les États, les organisations de droits humains et les Nations Unies. Ses dispositions apportent l'assistance nécessaire aux gouvernements et aux sociétés en général pour que les lois et obligations de droits humains soient interprétées et mises en œuvre dans le respect des peuples autochtones.

La Déclaration des Nations Unies est aussi un instrument fondamental pour les femmes autochtones. C'est le premier instrument international qui reconnaît la double discrimination dont sont victimes les femmes autochtones, celle d'être femme et celle d'être autochtone. Elle enjoint les États à prendre en compte cette double discrimination et à veiller que les femmes et les enfants soient protégées de toutes formes de violence et de discrimination, tel que stipulé et dans les articles 22 et 23. Ceci a des impacts aussi sur les programmes que les États mettent en place pour protéger les enfants autochtones qui, encore aujourd'hui, sont trop souvent placés à l'extérieur de leur famille et de leurs communautés.

La Déclaration fournit un cadre et un contexte nécessaire pour assurer la justice, ainsi que la dignité, la sécurité et le bien-être des peuples autochtones au niveau national et à travers le monde.

Il est par conséquent important que tous les paliers gouvernementaux reconnaissent et adoptent la Déclaration et cela sans conditions. Nous sommes en effet inquiets lorsque le Canada annonce qu'il prendra des mesures pour adopter la Déclaration « d'une manière qui soit totalement cohérente avec les lois et la constitution canadiennes ».

Limiter une Déclaration des Nations unies de cette manière serait contraire aux principes du droit international, qui sont érigés pour inspirer et améliorer la protection des droits humains, et non pour simplement renforcer le statut quo. Demander que les dispositions de la *Déclaration* soient interprétées en fonction de la constitution et des lois de chaque État servirait à légitimer les injustices et la discrimination existantes dans les contextes nationaux. Cela entamerait aussi le principe « d'universalité » qui s'applique à tous les droits de la personne.

Nous nous réjouissons par conséquent de l'appui inconditionnel du Parti Québécois à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et enjoignons tous les autres partis de l'Assemblée Nationale du Québec de faire de même dans un geste de véritable réconciliation avec les nations autochtones vivant sur le territoire de la Province et avec les peuples autochtones du monde entier.